



Summer Dance22

summerdance

Danse Suisse, summerdance@dansesuisse.ch

13 - 20 août 2022

Haute école des arts de Zurich / Zurich

danseSuisse

Berufsverband der Schweizer Tanzschaffenden
Association suisse des professionnels de la danse
Associazione svizzera dei professionisti della danza

Kasernenstrasse 23 8004 Zurich
Tel. +41 (0)43 317 95 37
info@dansesuisse.ch www.dansesuisse.ch

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Âge : dès 12 ans

summerdance est un nouveau programme spécifique de danse et de promotion des talents pour les danseurs de plus de 12 ans, qui s'adresse aux élèves des programmes artistiques et sportifs ou en formation préprofessionnelle qui suivent **au moins 10 leçons** par semaine.

Procédure d'inscription

Date limite d'inscription : 17 juin 2022

L'inscription se fait **en ligne** sur notre site web à l'adresse:

www.dansesuisse.ch/de/ausbildung/nachwuchsfoerderung/summerdance#anmeldeformular

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Confirmation de participation

Les documents et informations seront envoyés par voie électronique fin juillet 2022 à l'adresse électronique indiquée sur l'inscription. Danse Suisse n'établit pas de facture. Veuillez verser le montant du cours avec l'inscription. L'inscription ne sera définitivement validée qu'à réception du versement.

Assurances

Les frais de cours ne comprennent pas les assurances de quelque nature que ce soit. Il appartient au participant ou à son tuteur légal de contracter une assurance correspondante.

Arrivée et départ

Arrivée : pour les personnes venant de l'extérieur, il est possible d'arriver déjà le 12 août 2022 dans l'après-midi/soir et de passer la nuit à l'auberge de jeunesse. L'équipe d'encadrement est sur place. Veuillez nous contacter pour nous communiquer l'heure d'arrivée.

Départ : vendredi, 19 août 2022 après la présentation (heure du déjeuner).

Le voyage aller et retour est individuel et n'est pas compris dans le montant du cours.

«JOURNÉE PORTES OUVERTES»

Pour les parents et les visiteurs, le vendredi matin 19 août 2022 : "Journée portes ouvertes" dans les locaux de la Haute école des arts de Zurich, 7e étage.

Hébergement

Pour les participants qui souhaitent être logés, l'hébergement et les repas seront pris à l'auberge de jeunesse de Wollishofen, Zurich. Le déjeuner a lieu à la cantine du Toni Areal. Les accompagnateurs/trices logent à l'auberge de jeunesse et s'occupent des participant(e)s 24 heures sur 24.

Adresse:

Jugendherberge Wollishofen
Mutschellenstrass 114, 8038 Zurich
Tel. 043 399 78 00

<https://www.zuerich.com/de/besuchen/unterkunft/jugendherberge-zuerich#&gid=1&pid=1>

COVID-19

Les mesures de sécurité de la Haute école des arts de Zurich s'appliquent pendant toute la durée du cours. Nous vous informerons sur le concept de protection en vigueur en été 2022.

KURSKOSTEN

Cours, nourriture & logement

3 repas par jour, collations, boissons	
+ hébergement à l'auberge de jeunesse Wollishofen (7 nuits)	CHF 550.00
Frais de cours	CHF 750.00
Total frais de cours summerdance22	
(Frais de voyage voir arrivée et départ)	CHF 1300.00

Cours et repas uniquement

Frais de cours	CHF 750.00
+ Repas, déjeuner et snacks/boissons	CHF 125.00
Total frais de cours summerdance22	CHF 875.00

Pour les inscriptions jusqu'au 14 mars 2022 : CHF 100.00 de réduction sur les frais de cours!

CONDITIONS DE PAIEMENT

Délai de paiement

Les frais de cours sont payables jusqu'au 1er juillet 2022 : compte de chèque postal 30-13248-7, Z.G. Tanz Schweiz /Danse Suisse, mention : summerdance22 ; nom du participant/de la participante
IBAN CH17 0900 0000 3001 3248 7, BIC POFICHBEXXX.

Veuillez virer le montant au moyen d'un ordre de paiement ou par e-banking. Les versements au guichet de la poste entraînent toujours des frais élevés pour le bénéficiaire.

Réduction des frais de cours

Rabais familial : CHF 80.00 par enfant

Les bourses partielles ne sont possibles que dans des cas exceptionnels et après accord avec Danse Suisse. Les demandes doivent être soumises par écrit et en même temps que l'inscription jusqu'au 16 juin 2022.

Remboursement des frais de cours

Si summerdance22 ne peut pas être suivi pour une raison valable, une annulation écrite est nécessaire. Le droit au remboursement des frais de cours est le suivant :

- Jusqu'à **4 semaines avant** le début du cours : 100% du montant du cours moins CHF 80.00 de frais de dossier
- Jusqu'à **2 semaines avant** le début du cours : 50% des frais
- En cas d'annulation ultérieure, un remboursement (moins les frais de traitement de 150 CHF) n'est possible qu'à la suite d'un accident ou une maladie. Dans ce cas, un certificat médical doit être présenté.